



10 ANS DE GARANTIE POUR LE NOUVEAU SUNNY BOY 3.0-5.0

Profitez gratuitement de 5 ans de garantie ACTIVE supplémentaire : une offre disponible exclusivement auprès de votre installateur partenaire de SMA Advance

ENERGY
THAT
CHANGES



BIEN PLUS QU'UN ONDULEUR.

Le nouveau Sunny Boy 3.0-5.0

Le nouvel onduleur photovoltaïque Sunny Boy 3.0-5.0 garantit aux installations résidentielles une production énergétique maximale et réduit les factures d'électricité.

- Léger et peu encombrant, simple et rapide d'installation
- Possibilité de consulter l'état de l'onduleur sur le SMA Smart Inverter Screen, facilement accessible depuis un smartphone ou une tablette
- Sérénité totale grâce au service intégré SMA Smart Connected
- Communication intégrée pour l'optimisation des modules
- Le système peut être équipé à tout moment de solutions SMA pour la gestion intelligente et le stockage de l'énergie

Une sérénité absolue avec SMA Smart Connected

Avec le service intégré SMA Smart Connected, vous bénéficiez de la surveillance automatique d'onduleur SMA. SMA analyse le fonctionnement, vous signale, ainsi qu'à votre installateur, les éventuelles irrégularités et garantit ainsi une production énergétique maximale.



Action de garantie SMA

Pour assurer la rentabilité de votre investissement



Optez dès à présent pour le nouveau Sunny Boy 3.0-5.0 et bénéficiez d'une garantie totale de 10 ans*

Dans le cadre de l'action de garantie SMA, nous vous offrons 5 ans de garantie SMA ACTIVE en plus de la garantie constructeur de 5 ans pour tout Sunny Boy 3.0-5.0 enregistré sur le Sunny Portal :

- Grande sécurité d'investissement grâce au prolongement de la période de garantie
- 5 ans de garantie SMA ACTIVE en plus de la garantie constructeur SMA. Selon le type d'onduleur, vous économisez au minimum 150 € (TVA incluse).
- Avec le Sunny Portal, vous gardez toujours un œil sur votre production énergétique, où que vous soyez.

5 ans de garantie supplémentaire : conditions de l'offre

- Le nouveau Sunny Boy 3.0-5.0 (SB X.X-1AV-41) est disponible depuis 2019. Cette offre exclusive vous permet de bénéficier, pour ce modèle d'onduleur, de 5 ans de garantie supplémentaire auprès de tous les installateurs partenaires de SMA Advance. Pour trouver les installateurs partenaires de SMA Advance près de chez vous à l'adresse <https://www.sma-france.com/ou-acheter/installateurs-partenaires-sma.html>.
- Pour activer la garantie supplémentaire, il suffit que votre installateur partenaire de SMA Advance installe l'onduleur et qu'il l'enregistre sur le portail de surveillance Sunny Portal de SMA à l'adresse www.sunnyportal.com, entre le 01/07 et le 31/12/2019.
- Cette promotion est valable en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche et en Suisse.
- L'offre s'applique uniquement aux onduleurs du types SB3.0-1AV-41, SB3.6-1AV-41, SB4.0-1AV-41, SB5.0-1AV-41, SB6.0-1AV-41 installés et enregistrés sur le Sunny Portal d'ici la fin de la période de promotion.

* 5 ans de garantie constructeur SMA plus 5 ans d'extension de garantie SMA ACTIVE. Les conditions générales de vente des contrats d'extension de garantie SMA et de la garantie constructeur SMA s'appliquent. Pour connaître les conditions détaillées, rendez-vous sur le site Internet www.SMA.de/service-support/home-systems ou renseignez-vous auprès de votre installateur partenaire SMA Solar.

DISPONIBLE EN EXCLUSIVITÉ AUPRÈS DE VOTRE :

ADVANCE
Solar Installer



VUE D'ENSEMBLE DES CONDITIONS DE GARANTIE SMA

Sécurité d'investissement grâce à la garantie

- Si un appareil SMA présente un défaut pendant la période de garantie, SMA prend en charge le coût de l'appareil et/ou des pièces de rechange ainsi que les frais d'envoi des appareils ou des matériaux.
- Pendant les 5 ans de garantie constructeur, SMA offre des frais de service à l'installateur.
- SMA décide si l'appareil est remplacé par un appareil de rechange équivalent, réparé sur place par l'installateur.
- La période de garantie constructeur SMA commence à la date de première mise en service de l'appareil (le rapport d'inspection ou la date de la facture). La période de garantie est de 5 ans. L'extension de garantie ACTIVE commence à l'expiration de la garantie constructeur et sa durée est de 5 ans.
- La garantie constructeur SMA s'applique en plus de la garantie légale dans votre pays et ne restreint en aucune manière les droits octroyés par la garantie légale dans votre pays.
- L'émetteur de la garantie est la société SMA Solar Technology AG domiciliée à Sonnenallee 1, 34266 Niestetal, Allemagne.

La garantie SMA ne couvre pas les dommages et les problèmes de performance résultant des causes suivantes :

- Installation et mise en service de l'appareil SMA non conformes aux instructions d'installation applicables de SMA.
- Manipulation inadéquate des appareils lors du transport, du stockage ou du réemballage.
- Dommages dus à des modifications constructives effectuées sans concertation avec SMA.
- Fonctionnement incorrect et utilisation inadéquate, par exemple ventilation insuffisante, usage dans des conditions environnementales non déclarées, non-respect des consignes de sécurité.
- Accidents et actions de l'extérieur, tentatives de réparation.
- Sont également exclus de la garantie les composants n'ayant pas été achetés auprès de SMA (câbles par exemple), les pièces d'usure et les défauts esthétiques ou défauts de surface.
- Cas de force majeure (foudre, surtension, etc.).

Les critères susmentionnés sont extraits des conditions de garantie SMA actuelles. Pour consulter l'ensemble des conditions, des prestations et des critères, rendez-vous sur la page www.SMA.de/service-support/home-systems ou renseignez-vous auprès de votre installateur partenaire SMA Advance.



ENERGY
THAT
CHANGES

